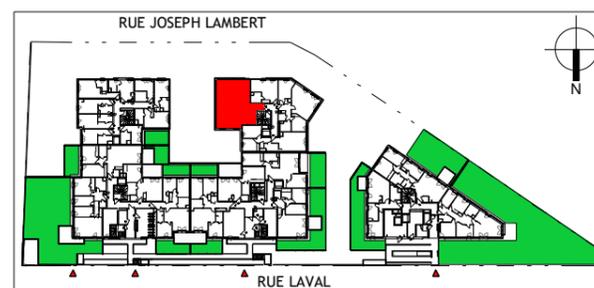


0 0,5 1 2m



Construire l'avenir ensemble®

19-21, rue Laval 92210 SAINT-CLOUD



D101

Appartement 4 pièces - R+1

ENTREE	4.66 m ²
SEJOUR-CUISINE	32.04 m ²
CHAMBRE 1	12.58 m ²
CHAMBRE 2	12.53 m ²
CHAMBRE 3	9.36 m ²
SDB	5.40 m ²
SDE	3.05 m ²
WC	1.79 m ²
DGT	3.50 m ²

TOTAL SURFACE HABITABLE **84.91 m²**



LEGENDE:

	Interrupteur simple allumage / double allumage		Prise de courant 2P 10/16A-T
	Interrupteur va & vient - allumage simple		Prise de courant 2P 10/16A-T (Accessibilité Personnes Handicapées) entre 0,50m et 1,50m du sol
	Interrupteur va & vient / va & vient double		Prise de courant 2P 10/16A-T 'hauteur' à 1,10m du sol
	Bouton poussoir		2 Prises de courant 2P 10/16A-T 'hauteur' à 1,10m du sol
	Interrupteur simple allumage à vent		Prise de courant 2P 10/16A-T 'hauteur' à 1,30m du sol dédiée toilette
	Commande locale volet éclairage		Prise de courant 2P 10/16A-T 'hauteur' à 1,30m du sol dédiée toilette
	Point d'éclairage avec douille DCL (plateforme)		Prise de courant 2P 10/16A-T 'hauteur' à 1,30m du sol dédiée toilette
	Point d'éclairage avec douille DCL (applique)		Prise de courant 2P 30A-T double plaque de cuisine
	Alimentation volet éclairage		Prise de courant spéciale ligne directe L.V. LL. FOURN
	Gaîne Technique Logement		Prise de communication R45
	Téléphone		Slotte services
	Détecteur autonome asservisseur de lumière		Radiateur
	Commande centralisée éclairage/volets ou arts électriques		Réseau de puissance

ELEMENTS DE CUISINE:

LL: lave linge	C: bloc cuisson	
LV: lave vaisselle	F: réfrigérateur	
PF: porte-fenêtre	GTL: tableau électrique	
F: fenêtre	GC: garde-corps	
VR: volet roulant	PL: placard	
		faux-plafond/soffite h:2m25

NOTA:
Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2,50m
La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

DATE: JUIN 2020 INDICE:

NOTA:
-Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.
-Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.
-Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visites, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantation électriques, ainsi que la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.
-La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs, et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.
-Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.

